

Ouverture de la septième session du Sous-comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **25 (1953)**

Heft 11

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vriers non qualifiés et un noyau de spécialistes, notamment pour manier un matériel délicat. La proportion des différents corps de métiers varie également selon la méthode de construction adoptée. Si l'on fait appel à la préfabrication dans une proportion plus grande pour la construction d'habitations, le nombre de maçons, de peintres et de plâtriers qui sont nécessaires se trouve diminué.

La structure de l'industrie du bâtiment n'est évidemment pas parfaite du point de vue de l'importance des différents éléments. Mais il n'y a aucune raison de supposer que des mesures radicales visant à regrouper l'industrie en grands éléments et éliminer la poussière des petites entreprises, même si elles aboutissent, conduiront nécessairement à un abaissement des prix de revient. Il est peu probable que la structure générale de l'industrie change beaucoup au cours des dix années à venir ; cependant, on ne peut déterminer d'une manière rationnelle les modifications qui seraient souhaitables et la tendance qu'il y aurait lieu d'encourager, sans d'abord définir soigneusement le volume optimum des commandes, la connaissance de ce facteur étant essentielle pour établir dans quelle mesure il sera possible de donner au progrès technique une application pratique et rentable ; il convient également de mieux connaître non pas tellement le volume de la demande que la répartition de cette dernière entre les différentes catégories de travaux de construction. Entre temps, on devrait peut-être s'attacher à améliorer le rendement, et cela non seulement dans les grosses entreprises, qui de toute manière sont probablement les plus efficaces – sans l'être toutefois nécessairement pour toutes les catégories de travaux – et qui sont en tout cas mieux à même de résoudre ces problèmes par leurs propres moyens. Il convient de porter surtout l'attention sur les trois secteurs principaux de l'industrie, dont chacun a ses propres problèmes et son rôle particulier, à savoir : le secteur qui peut, à juste titre, s'appeler industrialisé, où les travaux se font selon des programmes importants et portent fréquemment sur des unités normalisées et reproduites à de nombreux exemplaires ; le secteur des

entreprises de moyenne grandeur où l'équipement mécanique et le volume des travaux sont beaucoup plus modestes ; et le secteur des petites entreprises, où le problème consiste essentiellement à fournir des outils à main en plus grand nombre et de meilleures qualité, et à simplifier les méthodes de travail, ainsi qu'à améliorer les méthodes de calcul des coûts par lesquelles on agit sur les prix de revient pour les comprimer. A première vue, il ne semble pas y avoir de raison d'accroître l'importance moyenne des entreprises dans chacun de ces trois secteurs. En revanche, il y aurait intérêt à modifier la répartition du nombre total des entreprises et de l'effectif total de la main-d'œuvre entre ces trois secteurs de l'industrie. C'est peut-être en cherchant délibérément à améliorer le rendement des petites entreprises tout en réduisant leur nombre que l'on obtiendra les meilleurs résultats à court terme. Cette idée tend à gagner de nouveaux milieux : par exemple, on a proposé récemment au Royaume-Uni d'améliorer le rendement d'un grand nombre de petites entreprises, sans toucher à leur structure, au moyen d'une spécialisation plus poussée qui leur permettrait d'utiliser plus largement les moyens mécaniques et de mieux organiser les travaux. A l'appui de cette conception, il convient de rappeler l'existence de nombreuses entreprises spécialisées au Royaume-Uni entre 1930 et 1939, et le fait qu'à cette époque la productivité de l'industrie du bâtiment au Royaume-Uni avait atteint un maximum¹.

Cette étude sur la structure optimum de l'industrie du bâtiment reste forcément sans conclusion ; elle pourra néanmoins orienter les recherches vers une solution autre que celle que suggérerait un simple raisonnement par analogie fondé sur l'étude des industries où la production se fait en série. S'appuyer sur une telle analogie conduirait, en effet, à des conclusions utopiques, voire trompeuses.

N. B. Dans notre prochain numéro, nous publierons les conclusions générales de ce rapport.

¹ J. Bronowski : « Output Problems in House Building », étude présentée à la British Association, section G, juillet 1950.

Ouverture de la septième session du Sous-comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe

Les représentants de vingt gouvernements et de dix organisations intergouvernementales et non gouvernementales se sont réunis au Palais des Nations, à Genève, sous les auspices du Sous-comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies. Les gouvernements représentés étaient ceux de l'Albanie, de la Belgique, du Danemark, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, des zones occidentales d'Allemagne, de l'U. R. S. S. et de la Yougoslavie.

En ouvrant la septième session du Sous-comité de l'habitat de la C. E. E., M. Burinsky, secrétaire exécutif par intérim de la Commission économique pour l'Europe de l'O. N. U., a appelé l'attention des participants sur l'importance que présente la tendance croissante des gouvernements, à apporter leur appui à l'œuvre du Sous-comité de l'habitat et des autres comités de la C. E. E., et déclaré : « Un certain nombre de pays sont représentés ici soit pour la première fois, soit après une certaine période d'absence. De plus, les documents relatifs à certains des points figurant à votre ordre du jour donnent un tableau plus complet de l'Europe, surtout parce que les gouvernements ont redoublé d'efforts pour mettre à la disposition du secrétariat les renseignements nécessaires à l'étude et à l'analyse des problèmes qui vous sont soumis. Au sein de cet organe dont le champ d'action est l'ensemble de l'Europe, il est possible d'étudier sur un plan pratique des problèmes qui, tout en présentant une grande importance sociale et économique, peuvent être traités d'une manière positive et constructive, indépendamment des différences qui séparent les structures sociales et économiques existant en Europe. »

Le secrétaire exécutif par intérim a relevé des indices qui permettent d'augurer plus favorablement de la situation pour un avenir relativement peu éloigné : « Ce qui renforce ma conviction, a-t-il dit, c'est non

seulement le fait que le rythme de la construction de logements dans un certain nombre de pays européens aura probablement été cette année plus rapide qu'à n'importe quel moment depuis la guerre, mais aussi le fait que désormais, les efforts consacrés à l'habitation en Europe vont peut-être progressivement s'accroître grâce au relâchement graduel des tensions internationales. » Soulignant l'importance d'une politique du logement tournée vers l'avenir, le secrétaire exécutif par intérim a déclaré : « Une politique du logement ayant pour objet d'élever continuellement la qualité de la construction, et s'accompagnant de programmes de logement élaborés et rendus publics bien à l'avance, aura également pour effet d'encourager et de faciliter le progrès technique, qui a entre autres pour but de faire naître une industrie du bâtiment saine et moderne. »

La plus grande partie de la septième session sera consacrée à l'examen de la situation actuelle de l'Europe en matière de logement. L'évolution de la politique du logement et les résultats atteints au cours de l'année écoulée seront étudiés d'une manière assez détaillée. Il est prévu que les débats s'étendront notamment à l'examen de la politique des loyers dans les pays d'Europe (voir le communiqué de presse N° ECE/HOU/18 du 8 septembre 1953). Vers la fin de la session, le Sous-comité dressera et adoptera un programme de travail qui comprendra peut-être aussi des travaux touchant à l'urbanisme et à l'aménagement des campagnes.

On prévoit également que le Sous-comité de l'habitat approuvera la création du Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation, en tant que nouvelle organisation internationale non gouvernementale. Le Sous-comité a participé à la création de cette organisation sans but lucratif, qui a pour objet de favoriser une collaboration directe entre les instituts, centres et organisations nationaux intéressés à la recherche, à l'étude et à la documentation dans le domaine du bâtiment.